

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal **du vendredi 08 juillet 2016**

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint,
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Anne COLLINOT, Conseillers

Représentés : Madame Laurence HOURLIER par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE, Madame Caroline DALLE-NOGARE par Madame Mélanie BRESSION

Excusés : Madame Anne MILLOT

Secrétaire de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Renouvellement du contrat d'Émilie Landrier
- Augmentation du temps de travail de Patricia Galouzeau
- Validation des rapports d'eau et d'assainissement 2015 de VEOLIA EAU
- Choix de l'entreprise pour la création d'une route forestière
- Approbation de la modification statutaire consistant à retirer la "gestion du Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR" des statuts de la CCAVM.
- Paiement de l'hébergement au VVF en urgence des campeurs lors de l'inondation
- Demande de subvention de l'association Flotescale
- Participation financière de la commune pour les manèges lors de la Saint Potentien
- Attribution d'un numéro de rue du Colonel Rozanoff
- Participation financière des communes par enfant aux frais de fonctionnement de l'école
- Participation financière des communes par enfant aux NAP
- Budget 2016 du RSP
- Demande de subvention au titre de la FNADT
- Divers

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 mai est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'ÉMILIE LANDRIER **(D 2016 053)**

Le contrat de travail d'Émilie Landrier arrive à échéance au 4 août 2016 et la charge de travail reste identique. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail d'Émilie Landrier pour une durée d'un an soit du 05 août 2016 au 04 août 2017, pour 20 heures par semaine, en contrat aidé à 65% par Pôle Emploi.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE PATRICIA GALOUZEAU (D 2016 054)

Patricia Galouzeau a pris ses fonctions en mai 2016 pour 24 heures par semaine cependant le temps de travail prévu n'est pas suffisant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'augmenter le temps de travail de Patricia Galouzeau de 24 heures par semaine à 35 heures par semaine à compter du 1er août 2016.

VALIDATION DES RAPPORTS DE VEOLIA EAU POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2015 (D 2016 055)

Après avoir consulté les rapports reçus de la société Véolia Eau pour l'eau et l'assainissement pour l'année 2015, le Conseil Municipal à l'unanimité, les adopte.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CRÉATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE (D 2016 056)

Suite à la délibération du 23 octobre 2015 concernant la décision de créer une route forestière et le choix du Maître d'Oeuvre (l'Office National des Forêts), l'estimation financière faite par l'ONF à hauteur de 61 956.00€ et après la rédaction du Document de Consultation des Entreprises (DCE), l'appel d'offre a été lancé par l'ONF. Le 20 juin 2016 avait lieu l'ouverture des plis à la Mairie de Châtel-Censoir et 5 offres ont été reçues de la part de :

- BERGER Frères pour un montant de 76 645.00 € Hors Taxes
- SARL AIRES Fernando pour un montant de 51 062.50 € Hors Taxes
- VOLGRÉ DUBOIS pour un montant de 58 387.50 € Hors Taxes
- SARL MARIO et LONGO pour un montant de 40 543.75 € Hors Taxes
- COLAS EST pour un montant de 59 227.50 € Hors Taxes

Toutes les entreprises sont autorisées à concourir, les dossiers administratifs sont complets, les garanties professionnelles sont suffisantes, les capacités financières et techniques sont adaptées au marché.

Monsieur PICHON de l'ONF a classé les entreprises selon les critères définis au DCE et en voici le résultat :

- 1 : SARL MARIO et LONGO avec la note de 100
- 2 : SARL AIRES Fernando avec la note de 84
- 3 : COLAS EST avec la note de 75
- 4 : VOLGRÉ DUBOIS avec la note de 71
- 5 : BERGER Frères avec la note de 60

L'entreprise SARL MARIO et LONGO a présenté la meilleure offre, et l'avis de l'ONF est de retenir celle-ci compte tenu que l'entreprise a déjà réalisé ce type de travaux et qu'elle présente toutes les qualités pour la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de l'ONF de retenir l'offre de la SARL MARIO et LONGO située à Prémery (58) et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires.

APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE CONSISTANT À RETIRER LA "GESTION DU PÔLE SANTÉ" DES STATUTS DE LA CCAVM (D 2016 057)

Considérant la volonté de la commune de Châtel-Censoir de récupérer la compétence santé de la commune aujourd'hui confiée à la Communauté de Communes Avallon - Vézelay - Morvan (CCAVM)

Considérant l'ambition et la possibilité de créer un Pôle Santé dans les bâtiments de l'ancienne école de Châtel-Censoir,

Considérant les nombreux rendez-vous avec tous les acteurs concernés par ce projet ainsi que les élus locaux, communautaires et départementaux,

Considérant que le montant des subventions allouées à la CCAVM pourra être reversé à la commune de Châtel-Censoir,

Considérant la faisabilité des opérations,

Considérant qu'afin de récupérer cette compétence il convient de procéder à la modification des statuts de la CCAVM visant à retirer " Gestion du Pôle de Santé de Châtel-Censoir" (article II : Compétences optionnelles - C : Action sociale - Santé et vie sociale),

Considérant que lors de la dernière réunion du mardi 28 juin de la CCAVM, le Conseil Communautaire a validé la révision des statuts, décidant ainsi que la commune de Châtel-Censoir récupérerait la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'un nouveau Pôle de Santé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la modification statutaire telle qu' expliquée,

Accepte de récupérer la compétence santé de la commune de Châtel-Censoir,

Accepte de récupérer les soldes des subventions attribuées à la CCAVM dans le cadre de l'aménagement et la réhabilitation du Pôle de santé de Châtel-Censoir,

Autorise le Centre de Loisirs de la CCAVM "les Zoulous" à utiliser les locaux jusqu'aux 15 août 2016, date à laquelle la CCAVM s'engage à nous restituer les locaux,

PAIEMENT DE L' HEBERGEMENT DES CAMPEURS AU VVF LORS DES INONDATIONS (D 2016 058)

Une nouvelle crue a eu lieu fin mai, début juin 2016 et a inondé le camping très fréquenté à cette époque de l'année. Il était urgent d'évacuer les campeurs dès le 1er juin. Les locataires des mobil-homes se sont retrouvés sans hébergement.

Après avoir contacté Village Vacances de France (VVF) afin d'héberger nos campeurs démunis, ils nous ont proposé une location pour un prix s'élevant à 370.00€, pour les nuits du 1er au 6 juin, (soit 5 nuits à 37€ dans 2 gîtes).

Les vacanciers avaient déjà payés la location des mobil-homes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de payer l'hébergement de nos campeurs au VVF puisque leur tarif ne représente pas une réelle charge supplémentaire pour la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FLOTESCALE (D 2016 059)

La commune est impliquée dans l'art du flottage et l'Association Flotescale rencontre des difficultés financières, notamment en matière de stockage du train de bois. Le Conseil Municipal à l'unanimité leur accorde une subvention de 200€, sous réserve qu'elle fournisse un dossier de demande de subvention complet.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES MANÈGES DE LA SAINT POTENTIEU (D 2016 060)

Comme chaque année plusieurs manèges viendront sur la commune lors de la fête patronale de la Saint Potentien. Ces animations sont très attendues par les

castel-censoriens, et les retombées sont très positives pour la commune, en matière d'animation et de satisfaction de la population.

Chaque année une aide est accordée aux forains sous forme d'achat de tickets de manèges. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, reconduit pour l'année 2016 l'achat de tickets répartis de la manière suivante :

- Auto Scooter	:	250.00 €
- Manège enfantin	:	150.00 €
- Jeux électroniques	:	150.00 €
- Confiserie	:	75.00 €
- Pêche aux canards et tir	:	75.00 €

Le montant total s'élève à 750.00 € et sera payé au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" selon la délibération n°2016_019 du 01 mars 2016.

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE RUE (D 2016 061)

Le bien fondé de la demande de Monsieur PILLON de se voir attribuer un numéro de rue pour l'appartement qui se trouve au-dessus du café, rue du Colonel Rozanoff étant constaté. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 2 de la rue du Colonel Rozanoff à cet appartement.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE (D 2016 062)

En considérant le nombre d'enfant à l'école et le montant des dépenses réelles de fonctionnement cette dernière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école. Ce montant est fixé à 643.07€ par enfant pour l'année scolaire 2015 / 2016 et concerne les communes dont les enfants sont scolarisés à Châtel-Censoir, à savoir : ASNIÈRES SOUS BOIS, BROSSES, BOIS D'ARCY, CHAMOUX, LICHÈRES SUR YONNE, LUCY SUR YONNE, ARMES et MERRY SUR YONNE

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES PAR ENFANT AUX NAP (D 2016 063)

En considérant le nombre d'enfants aux NAP et le montant des dépenses réelles de celles-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition du Maire, décide de maintenir le montant de la participation financière des communes aux NAP. Ce montant est fixé à 261.34€ par enfant pour l'année scolaire 2015 / 2016 et concerne les communes dont les enfants sont inscrits aux NAP à Châtel-Censoir, à savoir : ASNIÈRES SOUS BOIS, BROSSES, BOIS D'ARCY, CHAMOUX, LICHÈRES SUR YONNE, LUCY SUR YONNE, ARMES et MERRY SUR YONNE

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU RSP POUR 2016 (D 2016 052)

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le plan de financement du Relais Services Public (MSAP) pour l'année 2016 et autorise le Maire à solliciter une subvention FNADT.

DIVERS

- Le Maire informe les élus que suite aux inondations nous avons reçu des lettres de remerciements de la part des campeurs évacués, saluant notre bonne gestion de la crue. Cependant quelques remarques ont été formulées. Celles-ci font état d'un manque d'étagères au-dessus des lavabos, ou encore d'un manque de porte-

manteaux dans les douches. Ces remarques seront prises en considération pour l'avenir.

- L'opération chat va se poursuivre, la Fondation Brigitte Bardot nous renouvelle son soutien et la commune est à la recherche de volontaires pour emmener et récupérer les chats à Avallon.

- Concernant le Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers, il s'agit d'élire un titulaire et un suppléant pour chaque grade. Ainsi, dans le grade de Caporal, Pierre Rolland sera titulaire et Antonin Gibert suppléant. Dans le grade de Sapeur Pompier Frédéric Bellancourt sera titulaire. Et enfin, dans le grade de Sergent Jean-Louis Drouard sera seul titulaire puisqu'aucun autre pompier n'a ce grade. La commune quant à elle, désigne Michel Guilbert, Patricia Norel et Bertrand Massias Jurien de la Gravière comme membre de ce Comité Consultatif.

- Une réunion, avec pour ordre du jour les crues, s'est tenue mardi 5 juillet à la Sous-Préfecture d'Avallon en présence de Madame la Sous-Préfète, Madame le Maire de Chamoux, les représentants de la SNCF, de la DDT, de la police de l'eau et de la commune de Châtel-Censoir. De nombreux problèmes ont été soulevés pour expliquer les crues qui nous ont touchées deux années de suite.

Le ru doit être nettoyé, le pont déversoir de la SNCF doit l'être également de façon à ne pas freiner l'écoulement. L'un des étangs était autrefois vide et permettait de retenir l'eau alors qu'aujourd'hui ils sont tous pleins. Des études sont en cours et des solutions sont d'ores et déjà envisagées.

Une journée citoyenne est proposée le 3 septembre aux habitants afin de nettoyer le ru dans la traversée de Châtel-Censoir.

- La Kermesse de l'école s'est déroulée le 1er juillet dans une très bonne ambiance mais les élus regrettent le manque de bénévoles pour l'organisation de cette fête. En effet ce sont les employés communaux qui ont dû mettre en place le matériel, alors que de nombreux parents d'élèves étaient présents.

- Monsieur Jovet rapporte aux élus les conclusions du Conseil de l'école. En effet, 77 élèves à aujourd'hui sont inscrits pour la rentrée de septembre 2016. En-dessous de 80 élèves un risque de fermeture de classe est possible. Quelques travaux sont à prévoir dans le bâtiment de l'école et aux abords.

- Monsieur le Maire rappelle que les transports scolaires sont sous la responsabilité du Conseil Départemental et non de la commune ou de l'école. Les chauffeurs ne sont pas tenus de faire régner discipline dans leur car. Pour résoudre le problème il faudrait un accompagnateur, dont la rémunération serait prise en charge à 50% par le Conseil Départemental et 50% par la commune.

Fin de séance : 22h50